

**Protéger les droits de l'enfant dans l'environnement numérique – Le rôle du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) du Conseil de l'Europe**

Christina K. Lamprou

Membre du Bureau du CDMSI – Chef du Service de l'audiovisuel  
au Secrétariat général des médias de masse (Grèce)

Internet est un outil important pour les activités quotidiennes des enfants, telles que la communication, l'information, l'acquisition de connaissances, l'éducation et les divertissements. Les enfants doivent être capables de jouer, d'apprendre, de communiquer et de se développer en toute sécurité, car internet et les autres technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de leur vie quotidienne et de leurs interactions avec les autres. La Déclaration du Comité des Ministres du 28 mai 2003 sur la liberté de la communication sur l'internet souligne que l'exercice de cette liberté ne devrait porter atteinte ni à la dignité humaine ni aux libertés et aux droits fondamentaux d'autrui, notamment des enfants.

Le Conseil de l'Europe reconnaît que, malgré les risques, internet donne aux enfants des possibilités quasi infinies en termes d'apprentissage, d'échanges, de créativité et de socialisation. Il faut cependant redoubler d'efforts pour préparer des générations de citoyens actifs, déterminés à promouvoir et respecter les droits de l'homme, en donnant aux enfants les outils qui leur permettront de se protéger contre les menaces et de prendre davantage conscience de leurs responsabilités sur internet.

Toute une série de textes adoptés par le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales ces dix dernières années soulignent la nécessité impérieuse de responsabiliser les enfants grâce à l'éducation, notamment en leur apprenant à adopter les bons comportements dans le monde numérique. Plus précisément, la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet 2012-2015 et la nouvelle stratégie dans ce domaine pour 2016-2019 énoncent une vision cohérente pour une approche durable et à long terme, soulignant qu'il faut veiller à ce que les droits des enfants et des adolescents ne soient pas violés et que leurs droits de l'homme soient respectés dans tous les domaines, y compris sur internet.

**Conseil de l'Europe – Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2012-2015<sup>1</sup>**

Le 14 mars 2012, le Comité des Ministres a adopté la Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2012-2015, dans laquelle il souligne que cette dernière s'inspire de sa Recommandation CM/Rec(2011)8 sur la protection et la promotion de l'universalité, de l'intégrité et de l'ouverture de l'internet.

La stratégie définit des priorités et des objectifs pour quatre ans (2012-2015) afin de promouvoir la protection et le respect des droits de l'homme, la prééminence du droit et la

---

<sup>1</sup> Il faut entendre par « gouvernance de l'internet » l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'internet.

démocratie sur internet. Elle vise principalement : a) à protéger l'universalité, l'intégrité et l'ouverture de l'internet ; b) à renforcer au maximum les droits et les libertés des usagers de l'internet ; c) à faire progresser la protection des données et le respect de la vie privée ; d) à renforcer l'Etat de droit et l'efficacité de la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité ; e) à développer au maximum les potentialités offertes par l'internet en tant que moyen de promouvoir la démocratie et la diversité culturelle, et f) à protéger et à responsabiliser les enfants et les adolescents<sup>2</sup>.

La Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2012-2015 a produit de nombreux résultats tangibles et d'autres progrès sont attendus, mais il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés et traiter les problématiques émergentes, par exemple : a) protéger et promouvoir l'universalité, l'intégrité et l'ouverture de l'internet ; b) renforcer les droits des usagers, y compris le droit à des recours effectifs ; c) aider les Etats à protéger internet et les droits des usagers ; d) donner aux usagers la possibilité de comprendre leurs droits et responsabilités et de rechercher des recours effectifs, et e) contribuer, en particulier chez les enfants et d'autres groupes vulnérables, à une prise de conscience de leurs droits.

La protection de la liberté d'expression et de la dignité humaine dans l'environnement de l'information et de la communication, en assurant un niveau cohérent de protection des mineurs contre les contenus préjudiciables et en développant les compétences numériques des enfants, est une priorité pour le Conseil de l'Europe. A l'heure où la culture numérique offre des avantages pour promouvoir les droits de l'enfant, et sachant qu'elle est aussi importante que le fait de savoir lire et écrire dans nos sociétés modernes, la responsabilisation de tous les enfants dans l'environnement numérique n'est possible que dans le cadre d'une approche multipartite et d'une coopération durables, associant les comités compétents du Conseil de l'Europe.

Conformément à son mandat, le CDMSI est chargé de superviser la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet, en s'attachant tout

---

<sup>2</sup> La Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2012-2015, dans la Ligne d'action n° VI « Protéger et responsabiliser les enfants et les adolescents », contribue à améliorer les aspects d'internet liés aux droits de l'homme pour les enfants en mettant l'accent sur les points suivants : « **a)** le renforcement de la coopération et de l'entraide internationales pour protéger les enfants, notamment contre les crimes que sont la pédopornographie et la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles ("grooming"), et l'élimination à la source des contenus en ligne portant sur l'abus sexuel d'enfants ; **b)** le développement des critères relatifs aux labels de confiance et aux systèmes de labellisation afin de permettre aux enfants et à leurs parents d'identifier un contenu internet approprié ; **c)** l'échange de bonnes pratiques sur la création d'espaces sûrs et adaptés à l'âge des enfants sur l'internet (voir paragraphe 8 de la Recommandation CM/Rec(2009)5 du Comité des Ministres aux Etats membres visant à protéger les enfants contre les contenus et comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication, adoptée par le Comité des Ministres le 8 juillet 2009), notamment grâce au développement de dispositifs de vérification de l'âge et d'accès à des contenus de qualité ; **d)** la formation des professionnels de l'éducation aux attitudes, compétences et connaissances nécessaires pour permettre aux apprenants de devenir des usagers responsables et des producteurs de contenus basés sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine ; **e)** l'élaboration, à l'intention des parents, d'activités de sensibilisation à la protection des enfants et des adolescents sur internet, notamment grâce à la mise à jour et à la traduction en différentes langues du manuel "Repères Juniors" de formation aux droits de l'homme pour les enfants, du "Manuel de maîtrise de l'internet" et du jeu en ligne "Wild Web Woods". »

particulièrement au droit à la liberté d'expression sur internet et au droit de recevoir et de communiquer des informations sans être limité par des frontières.

Pour 2015, le CDMSI s'attachera à élaborer des instruments juridiques et d'autres outils clés, notamment sur la neutralité et la transparence d'internet et la libre circulation des contenus internet grâce à des accords entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les milieux techniques concernés.

### **Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) et Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2016-2019 – Priorités et synergies avec les autres organes compétents du CdE**

Le CDMSI examine actuellement les éléments d'une nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet 2016-2019 à soumettre au Comité des Ministres.

Avec ce texte, le Conseil de l'Europe poursuivra ses efforts aux côtés des gouvernements pour établir et consolider la dimension des droits de l'homme de la gouvernance de l'internet et contribuer au modelage de l'environnement numérique.

La nouvelle Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2016-2019 vise à aider à égaliser les forces en présence pour surmonter les obstacles, car l'accès à internet doit être considéré comme un droit fondamental des enfants. De plus, il est important qu'internet soit accessible aux enfants handicapés afin d'améliorer la qualité de vie de ces derniers en leur donnant accès à l'éducation et à l'acquisition de compétences et en leur offrant la possibilité de participer à la vie économique, culturelle et sociale de la collectivité, car l'avenir est déjà là ... mais les perspectives sont très inégales.

**La Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2012-2015** offre une vision du rôle et de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des enfants et des adolescents dans l'environnement numérique, qui tient compte des progrès accomplis, des besoins exprimés par les gouvernements et des enjeux identifiés par la communauté internationale. Un certain degré de convergence avec la Stratégie sur la gouvernance de l'internet a été constaté et les deux secrétariats travaillent en étroite coopération pour veiller au bon déroulement des deux stratégies.

A cet égard, et comme le CDMSI peut jouer un rôle important en facilitant de nombreuses actions de la nouvelle Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2016-2019, en particulier en matière de participation et de protection des enfants et des adolescents, il convient d'ajouter que le Comité des Ministres a adopté le 16 avril 2014 un **Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet**, qui vise à sensibiliser les internautes à leurs droits de l'homme et à leurs libertés fondamentales en ligne, en particulier aux libertés d'expression, de réunion et d'association, au droit à l'éducation, à la protection des données à caractère personnel, à la protection et à la responsabilisation des enfants ainsi qu'au droit à un recours effectif.

Le guide servira de base aux acteurs étatiques et non étatiques pour aider les internautes à exercer et garantir leurs droits et libertés en ligne. Pour parvenir à cet objectif et faciliter la compréhension de ces droits, il adopte un langage simple et direct. Son succès dépendra en grande partie de sa mise en œuvre par les Etats membres et les autres parties prenantes, mais aussi de sa traduction dans plusieurs langues et de sa diffusion aux autorités, au secteur privé, à la société civile, etc.<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Recommandation CM/Rec(2014)6 du Comité des Ministres aux Etats membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet.